

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE**
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un février
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

EN EXERCICE : 55

PRÉSENTS : 46

VOTANTS : 54

ETAIENT PRESENTS :

Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame TANGUY Marie-France, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame STORCK Christiane, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur MEON Philippe, Locmaria-Plouzané ; Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel, Locmaria-Plouzané ; Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; Monsieur QUILLVERE Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur BRIANT Bernard, Milizac Guipronvel ; Monsieur LANDURE Jean-Pierre, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame CHENTIL Josiane, Plouarzel ; Madame LAMOUR Marguerite, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame CALVEZ Christine, Plougonvelin ; Monsieur THOMAS Philippe, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguier ; Madame LE GALL Chantal, Ploumoguier ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Madame LOQUET-LEGALL Myriam, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame TALARMAIN Claire, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur PRUVOST Alexandre, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :

Madame JAMET Brigitte, Lampaul-Plouarzel a donné pouvoir à Madame CONQ Anne-Marie
Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet a donné pouvoir à Monsieur MILIN Jean-Luc
Madame PROVOST Véronique, Milizac Guipronvel a donné pouvoir à Monsieur QUILLEVERE Bernard
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau a donné pouvoir à Madame LAMOUR Marguerite
Madame KUHN Audrey, Plougonvelin a donné pouvoir à Madame CALVEZ Christine
Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin a donné pouvoir à Madame LAINEZ Marie-Christine
Madame ARZUR Claudie, Saint Renan a donné pouvoir à Madame DUSSORT Fabienne
Monsieur COLIN Guy, Brélès

Madame LAMOUR Marguerite a été élue secrétaire de séance.

CC2024_02_52 : STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX

Exposé

En 2021, Pays d'Iroise Communauté s'est engagée dans un travail d'identification des risques d'érosion et de submersion marines sur l'ensemble du littoral, avec pour objectif d'aboutir à une stratégie locale de gestion des risques littoraux sur le territoire afin de protéger les enjeux menacés tels que les personnes, les biens, les activités économiques ou encore les réseaux.

L'étude initiale a été menée pendant un an et demi et a permis :

- l'identification des ouvrages côtiers et leur caractérisation dans le cadre du décret Dignes ;
- la mise à jour des cartes de zones basses potentiellement soumises à la submersion avec l'identification des sites les plus à risques ;
- la prise en compte des risques côtiers dans les documents d'urbanisme, avec le lancement d'une nouvelle étude spécifique à l'érosion ;
- la définition de la stratégie globale avec 7 axes déclinés en 22 actions.

Le territoire est peu vulnérable au risque de submersion en raison de zones basses peu étendues à l'intérieur des terres.

Les sites principalement touchés par les risques de submersion sont :

- les marais rétro-littoraux du Cleguer à Ploudalmézeau,
- le port de Portsall à Ploudalmézeau,
- le port d'Argenton à Landunvez,
- Melon à Porspoder,
- le bourg de Lanildut,
- la côte Est de Molène,

- la zone industrielle du Conquet,
- le Trez Hir à Plougonvelin.

L'étude a montré que les ouvrages côtiers existants protégeaient très peu les habitants. Ils sont, en effet, caractérisés par une faible hauteur, une discontinuité, et renforcent parfois le phénomène d'érosion aux extrémités. **La prise en charge des ouvrages dans le cadre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations, a été jugé non pertinente** au cours des réunions de travail.

La stratégie de gestion des risques côtiers s'appuie donc sur d'autres **axes déclinés en actions** et résumés dans le tableau ci-dessous. Le détail se trouve dans l'annexe « Stratégie de gestion des risques littoraux ».

La cartographie des risques de submersion qui sera intégrée dans les documents d'urbanisme est dans l'annexe « zonage_réglementaire_submersion ».

Axes et actions	Réalisation	Acteurs de la réalisation
I. Poursuivre la gestion des ouvrages côtiers par les propriétaires et/ou gestionnaires actuels		
Action 1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages communaux	Réalisation : continu	Pays d'Iroise Communauté
II. Poursuivre la surveillance et le suivi du littoral		
Action 2 : Continuer les suivis de l'évolution du littoral	Continue	Pays d'Iroise Communauté et Partenariat Litto'Risques
Action 3 : Recueillir les données lors d'événements majeurs	Réalisation : Lors d'événements majeurs	Pays d'Iroise Communauté, communes et Partenariat Litto'Risques
Action 4 : Poursuivre la surveillance régulière du littoral	Continue	Pays d'Iroise Communauté et communes
Action 5 : Approfondir la connaissance locale des risques littoraux	A partir de 2027	Pays d'Iroise Communauté
III. Prendre en compte les risques côtiers dans les documents d'urbanisme		
Action 6 : Cartographier l'érosion côtière dans les documents d'urbanisme	Réalisation de l'étude : fin 2024	Pays d'Iroise Communauté
Action 7 : Cartographier la submersion marine dans les documents d'urbanisme	Écriture du règlement : premier semestre 2024	Pays d'Iroise Communauté
IV. Tenir compte des risques côtiers dans l'aménagement		
Action 8 : Adapter les réseaux d'eau et d'assainissement	2024-2027	Pays d'Iroise Communauté
Action 9 : Adapter le bâti	2024-2027	Pays d'Iroise Communauté
Action 10 : Adapter les ports	2024-2027	Pays d'Iroise Communauté, Région et communes
Action 11 : Déplacer le sentier littoral	Continue	Pays d'Iroise Communauté
Action 12 : Adapter ou déplacer le	Continue	Pays d'Iroise Communauté

réseau routier		
Action 13 : Informer les gestionnaires de réseaux	Continue	Pays d'Iroise Communauté
V. Développer l'alerte et la gestion de crise		
Action 14 : Accompagner les communes dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde	2024-2025	Communes et Pays d'Iroise Communauté
Action 15 : Accompagner les communes dans l'élaboration du DICRIM	Continue, à la demande	Communes et Pays d'Iroise Communauté
VI. Poursuivre la Gestion naturelle sur les sites à risque faible		
Action 16 : Poursuivre la Gestion souple	Continue	Pays d'Iroise Communauté
Action 17 : Laisser faire	Continue	Pays d'Iroise Communauté
Action 18 : Renaturer les sites propices	Moyen terme	Pays d'Iroise Communauté
VII. Développer la connaissance et la conscience des risques côtiers auprès de tout public		
Action 19 : Sensibiliser le public aux risques côtiers	Dès 2024 et continu	Communes et Pays d'Iroise Communauté
Action 20 : Déployer la participation citoyenne	2024	Pays d'Iroise Communauté et citoyens
Action 21 : Communiquer aux professionnels de l'immobilier	2024-2025	Pays d'Iroise Communauté et professionnels de l'immobilier
Action 22 : Poursuivre les échanges sur la connaissance locale entre les communes et Pays d'Iroise Communauté	Continue	Communes et Pays d'Iroise Communauté
Mettre à jour la stratégie de gestion et les cartes	Tous les 5 ans	Pays d'Iroise Communauté

La mise en œuvre du plan d'actions sera suivie dans le cadre du comité de pilotage des risques littoraux.

Délibération

Vu la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
 Vu le décret Dignes,
 Vu la loi Climat et Résilience,
 Vu la compétence Planification d'Urbanisme,
 Vu le plan climat air énergie territorial.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- approuver la non prise en charge d'ouvrages situés sur le trait de côte ;
- approuver le déploiement de la stratégie de gestion des risques littoraux sur le territoire du Pays d'Iroise ;
- approuver la cartographie annexée à cette délibération, pour son intégration dans les documents d'urbanisme.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 029-242900074-20240223-CC2024_02_52-DE

Le Président,

M. TALARMIN André